

LA VIE AU VILLAGE



CROSS DES ECOLES

Cette année encore le cross des écoles a rassemblé au Pré de la Font une foule de participant, de supporters et supportrices souvent «visiblement» anxieux pour leur progéniture ; plus en tout cas que les concurrents qui ont témérairement affronté les difficultés d'un véritable parcours olympique.

Le tout sans une goutte de pluie mais par contre de nombreuses médailles !

Bravo et merci aux organisateurs managés par une équipe d'enseignants en grande forme.

CINEMA

Exceptionnellement la séance prévue pour le 14/12/1996 a été reportée au :

SAMEDI 21 DECEMBRE
à 17 H 00

Salle Polyvalente (Entrée 23 F.)

Au programme :

PINOCCHIO

Prochaine séance Samedi 28 Décembre à 17h30

L'INCROYABLE VOYAGE

A SAN FRANCISCO (Walt Disney)

NAISSANCE

C'est avec plaisir que nous souhaitons la bienvenue à Anaïs DE ROUCK, née le 26 Novembre dernier. Toutes nos félicitations aux parents.

DECES

Nous avons le regret de vous informer du décès de M. Gilbert THERSEN survenu le 29 novembre. Nous présentons à la famille nos sincères condoléances.



Le loto du Comité des Fêtes sous l'oeil attentif du Président et de la Trésorière.



Bon anniversaire à M. Paul MERCURIO qui pour ses 90 ans nous a montré qu'il avait bon pied bon oeil !

PETITES ANNONCES

- ♦ Militaire cherche roulage pour se rendre à la gare de Carnoules.
☎: 04.94.72.28.78
- ♦ Recherche pour achat terrain constructible attenant à un terrain agricole ou en friche, superficie totale 1 hectare environ..
☎: 04.94.04.89.69
- ♦ Cherche personne sérieuse pour garder bébé quelques heures par semaine.
☎: 04.94.72.28.78
- ♦ A vendre deux vélos dame excellent état 600 F. l'unité ou 1 000 F les deux.
☎: 04.94.72.25.47



SAINTE-ANASTASIE



**BULLETIN
MUNICIPAL
DECEMBRE 1996
N°85**

Le Mot Du Maire

Comme chaque bonjour matinal échangé, les voeux témoignent sans doute du secret espoir en l'autre qui tous nous habite, mais qui n'est rien, nous le savons, s'il n'est partagé avec ceux que nous aimons, que nous côtoyons, qui nous comprennent et nous répondent.

A Sainte-Anastasie, plus qu'en beaucoup d'autres villages plus citadins, nous aurons, dans les semaines qui viennent, au hasard de nos activités et de nos rencontres, bien des occasions de nous dire, simplement, ces deux petits mots un peu magiques « Bonne Année ».

Aussi, alors que nos valeurs et nos territoires se distendent, se transforment et souvent nous échappent, je forme avec vous le voeu que notre village reste, plus encore et longtemps de par notre volonté, l'espace et la référence de notre identité et de notre amitié, sans jamais l'être de la solitude. Avec mes collègues du Conseil Municipal et le personnel communal, j'adresse à chacun de vous mes voeux les plus chaleureux pour que l'année nouvelle lui apporte toujours davantage de réussite de santé et de bonheur.

Jean-Pierre MORIN

INFORMATIONS UTILES

POLICE MUNICIPALE

Pendant les heures ouvrables s'adresser ou téléphoner à la Mairie au 04.94.69.64.40. En dehors des heures ouvrables et en cas d'urgence, téléphoner au Gardien de Police Municipale :

☎ **04.94.72.27.82.**

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse aux numéros précédents, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

ASSISTANTE SOCIALE

Mme Véronique MARIN, Assistante Sociale, tiendra sa permanence le vendredi 3 Janvier 1997, de 10 heures à 12 heures, à la Mairie.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, le jeudi 2 Janvier 1997 de 10 heures à 12 heures : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide ménagère).

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

La prochaine permanence aura lieu le Vendredi 27 Décembre en Mairie de 14 heures à 16 heures.

INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Numéro d'appel : 04.94.86.34.61.
puis numéro donné par le répondeur

PHARMACIES DE GARDE

Du samedi 21/12, 19 heures au samedi 31/12, 09 heures :

-appel préalable au 04.94.07.08.08 (standard).

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

Le 22/12/96.....Dr HYBRAM04.94.28.33.17
Le 25/12/96.....Dr FAURE04.94.78.33.81
Le 29/12/96.....Dr ASPE04.94.48.85.20
Le 01/01/97.....Dr MATHIE04.94.59.62.97
Le 05/01/97.....Dr AZUELOS.....04.94.78.32.67
Le 12/01/97.....Dr CHRESTIAN 04.94.69.78.75
Le 19/01/97.....Dr BARIBAUD ..04.94.69.72.83
Le 26/01/97.....Dr AURRENS04.94.72.26.07
Le 02/02/97.....Dr PONSON04.94.28.32.89

DECHARGE CANTONALE DE LA ROQUEBRUSSANNE

(Après le rond-point du Collège de Garéoult, prendre la direction de La Roquebrussanne).

Du Lundi au Vendredi
-8 H à 12 H - 13 H 30 à 16 H -
Samedi et Dimanche
-8 H à 12 H -

Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas « monstres », c'est-à-dire ce qui ne peut trouver place dans une malle de voiture.



CLUB DE BADMINTON

Quoi De Neuf Au Bad !

COTE CLUB...

42 Licenciés à ce jour.

- de 8 à 49 ans

18 Jeunes (- de 18 ans)

16 Femmes.

Le mercredi soir, une fréquentation de 22 joueurs en moyenne et le jeudi de 14. Un taux en progression malgré les prémices de l'hiver... C'est bon signe !

EVENEMENTS...

L'année dernière, lorsque nos compétiteurs portaient en tournoi sur la région, il arrivait fréquemment qu'on leur demande : « Mais où est-ce donc Sainte-Anastasia ? » Cette année, la localisation de notre charmant village n'a plus de secret pour les joueurs de Badminton, qu'ils soient de Fos/Mer, de Nice, d'Apt ou d'Orange. Notre Club, reconnu par ses joueurs de qualité mais aussi pour son accueil a d'ailleurs été choisi pour recevoir deux stages d'importance au plan fédéral. Notez aussi qu'au mois d'Avril, c'est à Ste-Anastasia que se dérouleront les championnats de Ligue Benjamin ainsi qu'une étape de Grand Prix pour joueurs et joueuses classés... du beau spectacle en perspective.

COTE AMBIANCE...

A l'entraînement du mercredi, jeunes et adultes (essentiellement des dames) sont mélangés. On y travaille par ateliers de différents niveaux et la progression technique, tactique et aussi physique est évaluée toutes les six semaines. Un tournoi interne où les jeunes s'affrontent entre-eux mais aussi contre des adultes. Une bonne ambiance même si l'engagement reste indispensable pour s'imposer.

La preuve qu'on peut s'amuser en transpirant.

Le jeudi soir, l'ambiance, pourtant fraîche côté thermomètre, reste néanmoins chaleureuse et des matches acharnés ont souvent lieu à une heure où bon nombre d'entre-vous ont déjà rejoint les bras de Morphée...

COTE COMPETITIONS...

Bonne prestation d'Emmanuel Gabillet, (il avait remporté le tournoi de Ste-Anastasia en Septembre), qui par deux fois s'octroie une place en finale du simple homme catégorie ENC. La première fois au tournoi international d'Aix-en-Provence qui eut lieu le week-end de la Toussaint et plus récemment au Grand Prix de Pierrefeu. Ce dimanche là, 9 compétiteurs du club dont 4 femmes, étaient partis en déplacement.

L'Assemblée Générale du Club est prévue pour le mois de Janvier à une date non fixée à ce jour.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL PAR EQUIPES

Cette année, pour la première fois, un championnat par équipe aura lieu sur 12 étapes « aller/retour ». Notre équipe composée de trois hommes et deux femmes (pas forcément les mêmes à chaque étape) aura une tâche bien difficile face aux clubs de Draguignan, Pierrefeu, Callian et les deux équipes d'Ollioules, engagées dans ce championnat 83. Ici, c'est la victoire d'une équipe qui primera sur l'exploit individuel des 7 matches disputés lors de ces rencontres. Les dates exactes des rencontres disputées ici à domicile seront affichées en temps voulu (jeudi 20 h ou dimanche 10 heures). Mais d'ores et déjà sachez que vous serez les bienvenus pour nous encourager.

16 DECEMBRE OLLIOULES/Ste-ANASTASIE

En janvier, Sainte-Anastasia recevra Draguignan.

A.S.L. SECTION BASKET-BALL

PROGRAMME DES MATCHES
A DOMICILEPOUSSINES (Poule 1)

♦ Samedi 11 Janvier 1997 :
STE-ANASTASIE - ROQUEBRUNE

♦ Samedi 25 Janvier 1997 :
STE-ANASTASIE - LORGUES

POUSSINS (Poule 3)

♦ Samedi 18 Janvier 1997 :
STE-ANASTASIE - DUC

♦ Samedi 25 Janvier 1997 :
STE-ANASTASIE - BRIGNOLES

Le Maire et le Conseil Municipal de SAINTE-ANASTASIE,

seraient honorés de votre présence à la traditionnelle présentation des Voeux aux Associations et aux Habitants du village le :

DIMANCHE 5 JANVIER 1997

à 11 Heures

A la Salle Polyvalente





ATELIER THEATRE

« L'Atelier Théâtre de Sainte-Anastasia » et son support Associatif « VOULOIR » n'en sont pas à leur première réussite.

Mais ce samedi 7 décembre à la salle polyvalente M. Jean-Pierre SAUVET nous a une nouvelle fois présenté un spectacle d'une grande qualité.

« PIEGES » est né au sein du groupe, de l'imagination de ses propres acteurs, ce qui - reconnaissons le- n'est pas le genre le plus courant en la matière.

Dans une mise en scène pleine de finesse et de sobriété, Jean-Pierre SAUVET a su traiter avec une grande sensibilité et un humour quelquefois piquant sans être jamais grinçant, le thème du déambulement de notre solitude intérieure et, peut-on dire, de l'incommunicabilité du rêve.

Les spectateurs ont spontanément apprécié et applaudi cette oeuvre originale et moderne interprétée avec talent par un trio « d'acteurs-compositeurs » parfaitement à l'aise dans leur rôle difficile.

M. Dominique EPOIS, Mme Marie BACHELARD et M. Florian SAUVET ont réussi à nous entraîner un instant, et à nous faire partager leur création et leur regard finalement très tendre sur l'âme humaine.

Enfin, remercions M. Jean-Louis GONNET, Président de « Vouloir » qui, en l'occasion, a assuré la périlleuse fonction d'ingénieur du son et des effets spéciaux « Maison ».

Encore Bravo, et merci à tous.



BOUCLES DE L'ISSOLE

L'Assemblée Générale des Boucles de l'Issole se tiendra Salle de l'Ancienne Mairie le Vendredi 10 Janvier 1997 à 17 Heures.

Ordre du jour :

- ♦ Bilan de la 10e édition (13 Juillet 1996)
Moral et Financier
- ♦ Perspectives et suggestions pour la 11ème Edition
Date prévue au calendrier 12 Juillet 1997
- ♦ Renouvellement des membres du bureau
Présence souhaitable de tous les bénévoles concernés.

Merci d'avance.
Le Président.



ECOLE DE TENNIS

SAMEDI 11 JANVIER 1997
(Salle Polyvalente) à partir de 17 Heures

GALETTE des ROIS
de l'Ecole de Tennis



CLUB DES CIGALES

L'Assemblée Générale du Club se tiendra le :
18 Janvier 1997
à 14 Heures
en la Salle Polyvalente.

Au cours de cet après-midi, il sera procédé à l'élection du tiers sortant du Conseil d'Administration, ainsi qu'au renouvellement des cotisations. Les projets de sorties seront annoncés. Suivront le tirage des 16 lots de la tombola et le traditionnel goûter des rois. L'animation sera assurée par le groupe « Quatro Retro ».

La Présidente.



Journée portes-ouvertes



CHRONIQUE MUNICIPALE



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 DECEMBRE 1996

Sous la Présidence de M. MORIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

MMES LAURENT, BOCQUET, MM. LALANDEC, BROSSAUD, CUENOT, RAYNAUD, FADDA, JURAVER, TOSELLO, CORBIER, DEHAYE, REMY.

ETAIENT EXCUSES :

M. ABELLO, donne procuration à Mme BOCQUET.
M. ISTRIA donne procuration à M. MORIN.

CRÉATION D'UN DÉPÔT BIBLIOTHÈQUE DE LA B.C.P. A STE-ANASTASIE. DEMANDE DE SUBVENTION SUR PROGRAMME

Madame le Conservateur en Chef, chargée de la Direction de la Bibliothèque Départementale et le Conseil Général du Var viennent de nous informer de l'interruption pour informatisation, du service de prêt d'ouvrages par bibliobus.

Afin d'assurer la continuité de ce service dans la Commune, celle-ci propose au Département l'aménagement d'un dépôt bibliothèque provisoire dans un bâtiment communal.

Cette installation provisoire, permettrait d'ouvrir, dans la perspective d'une création d'une médiathèque municipale, le prêt des ouvrages départementaux.

Les travaux et les acquisitions de mobiliers répondant aux objectifs seraient immédiatement réalisés par la Commune et aidés par le Département.

Le fonctionnement du dépôt de livres serait assuré par le personnel communal.

Après en avoir délibéré et pour mener à bien cette opération à intégrer ultérieurement à la création d'une médiathèque municipale, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter du Conseil Général du Var une aide financière sur programme égale à 70 % du coût hors taxe de l'investissement réalisé.

Plan de Financement :

Montant du projet :	10 150 F. HT
	soit 12240 F. TTC
Subvention espérée :	7 100 F.
Autofinancement :	3 050 F

ACQUISITION D'UN TERRAIN QUARTIER LES HORTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'opportunité d'acquérir un terrain est offerte à la Commune. Cette opération devrait permettre de dégager de nouveaux accès au quartier des Horts.

Monsieur Maurice BARBIER propriétaire du terrain cadastré Section D parcelle n°591 d'une superficie de 200 m², vient de proposer à la Commune une transaction à l'amiable au prix de 6 000 F..

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- l'acquisition de cette parcelle ;
- de donner pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette transaction avec Me EMERIC, Notaire à Garéoult.

VIREMENT DE CHAPITRE A CHAPITRE PAR VOIE D'AUTORISATION SPECIALE.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de faire un transfert de crédit en section Fonctionnement :

Article 669 :	- 94 715 F.
Article 657 :	- 80 000 F.
Article 608 :	+ 10 000 F.
Article 610 :	+ 25 000 F.
Article 611 :	+ 30 000 F.
Article 660 :	+ 39 715 F.
Article 6660 :	+ 15 000 F.
Article 6661 :	+ 5 000F.
Article 645 :	+ 50 000 F.

en section Investissement :

Article 2326 P17 :	- 24 000 F.
Article 2337 P17 :	+ 24 000 F.
Article 2322 P10 :	- 140 000 F.
Article 2337 P17 :	+ 100 000 F.
Article 2103 P13 :	+ 40 000 F.
Article 2321 P14 :	- 32 000 F.
Article 2337 P17 :	+ 32 000 F.
Article 2147 P3 :	- 50 000 F.
Article 215 P3 :	+ 50 000 F.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, accepte cette décision de transférer les crédits spécifiques afférents aux articles désignés ci-dessus

ADHÉSION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDE ET DE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE VAR OUEST.

Le 10 Mai dernier le Conseil Municipal avait examiné le projet de syndicat mixte d'étude et de développement du Centre Var Ouest.

Par délibération n°23/96 il avait, à l'unanimité, émis un avis favorable à l'adhésion de la Commune.

Par lettre du 8 octobre 1996, Monsieur le Président du Conseil Général du Var vient de nous communiquer les statuts mis au point par les Communes et le Département au cours de plusieurs réunions de concertation.

Après examen du texte des nouveaux statuts, le Maire demande à l'assemblée Communale de se prononcer :

-sur l'adhésion de la Commune au Syndicat Mixte d'Etude et de Développement du Centre Var Ouest ;

- sur l'inscription au budget de la Commune des crédits nécessaires constituant la participation communale au budget du Syndicat calculée selon les modalités fixées par les statuts.

Adopté à l'unanimité.

OPÉRATION DE RAVITAILLEMENT EN EAU NON POTABLE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que par délibération en date du 18 Juin 1993, le Conseil avait adopté par délibération les tarifs des prestations au titre de la première urgence, concernant les personnes affectées par une soudaine pénurie d'eau.

Il précise que ces transports ne concernent que l'approvisionnement en eau non potable (cela ne concerne pas le remplissage des piscines).

Il propose de modifier ces tarifs comme suit :

COMMUNE DE : Ste ANASTASIE

1 CCFM 2 000 L = 334.70	Nouveau 339.38
1CCF 6 000 L = 419.14	Nouveau 425.00
1 CCGC 20 000 L = 503.58	Nouveau 510.62

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter de fixer les tarifs des prestations à titre onéreux du C.S.P. pour les transferts d'eau comme indiqué ci-dessus.

INDEMNITE DE CONSEIL DU PERCEPTEUR 1996.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel en date du 16.12.1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable non centraliseur des services extérieurs du trésor chargé des fonctions de receveur.

Le Maire, vu les prestations de conseil et l'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable fournies par Monsieur Patrick BOCQUILLON, Inspecteur du Trésor, Receveur de la Commune, propose de lui allouer, pour l'exercice 1996, la dite indemnité par référence à l'ensemble des dispositions de l'article 4 de l'arrêté susvisé, selon un décompte établi annuellement par ses soins et prenant pour base la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, décide d'allouer à Monsieur Patrick BOCQUILLON l'indemnité de conseil calculée selon le tarif de l'article 4 de l'arrêté précité au taux de 100 % soit 2 750 F.

DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 1996 REALISATION D'UN COMPLEXE SCOLAIRE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°32/96 en date du 28 Juin 1996 il a été décidé la construction d'un groupe scolaire au quartier Les Horts.

Le montant estimatif de ces travaux, selon le devis établi par le C.A.U.E. de Toulon, s'élève à la somme de 4 105 000 F. H.T. soit 4 950 630 F. TTC.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Coût estimé du projet : 4 105 000 F.

Etat (D.G.E.)	200 000 F.
Département	1 000 000 F.
Emprunt bonifié	500 000 F.
Emprunt Bancaire	2 000 000 F.
Autofinancement	405 000 F.
Soit H.T.	4 105 000 F.
T.V.A. 20.6 %	845 630 F.
TOTAL T.T.C.	4 950 630 F.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,

- adopte le projet de construction d'un complexe scolaire pour un montant hors taxe de 4105000 F.

- adopte le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,

- Sollicite une subvention Etat de 200 000 F. au titre de la D.G.E.



LE REPAS DES « ANCIENS »



Il a eu lieu, cette année, le jeudi 12 décembre, en présence de M. J.P. MORIN Maire, de plusieurs conseillers municipaux, des membres du C.C.A.S. et de nos assistantes sociales.

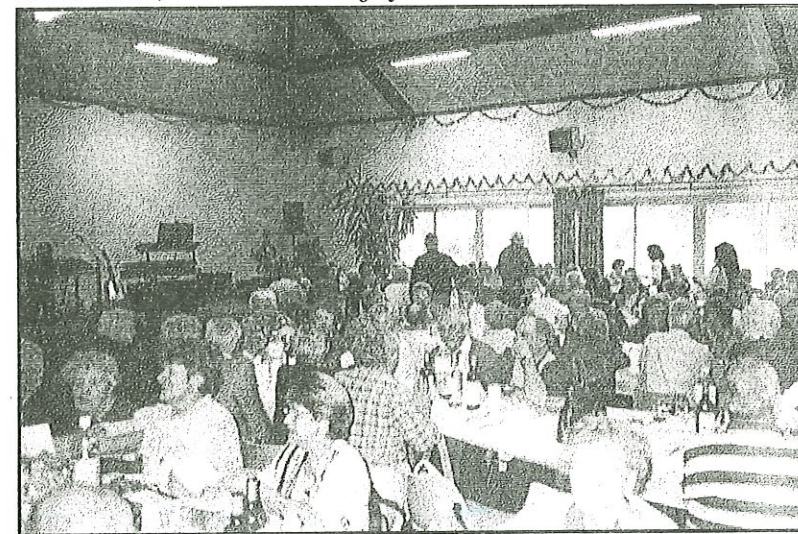
Le temps était triste, froid et pluvieux, mais tous les invités sont néanmoins arrivés à l'heure dite, par leurs propres moyens ou transportés par notre fidèle chauffeur, Gilbert COLON (les Taxis de l'Issole), qui comme chaque année, s'est tenu toute la journée à la disposition des personnes qui désiraient profiter de son taxi... et de son dévouement.

Chacun se faisait à l'avance une joie de profiter de cette journée exceptionnelle, d'y retrouver amis et connaissances... ceux que l'on retrouve très souvent avec toujours autant de plaisir, et ceux que l'on ne rencontre seulement qu'en de semblables circonstances, avec d'autant plus de satisfaction.

C'est pourquoi, dès l'apéritif, les conversations et les rires, tout le bruit joyeux des retrouvailles faisait oublier l'hiver et la pluie, dans une ambiance presque familiale.

Le repas lui-même, servi par M. Suiveng de Rocbaron, plut à tous par le raffinement et la présentation des plats, et lorsque l'orchestre ouvrit le bal, beaucoup étaient prêts à envahir la piste de danse, et à profiter durant plusieurs heures de l'excellente prestation des trois musiciens.

Lorsqu'il fallut nous séparer, presque à regret, tous les convives exprimèrent leur satisfaction, précisant que cette fête, désormais traditionnelle, était une réussite « encore plus totale que les autres années ».



LA VIE ASSOCIATIVE

Assemblée Générale

DES RANDONNEURS DE STE-ANASTASIE



Le 26 novembre avait lieu cette réunion, dans la Salle Polyvalente. Une trentaine de personnes étaient présentes. M. J.P. MORIN était présent et a adressé, au début de la séance, quelques mots à l'assistance, soulignant que ce club était vraiment « sans problème » et que c'est avec plaisir que la municipalité aide à son fonctionnement (petite subvention, photocopies, etc...).

Le rapport moral fut fait par la présidente Marie LAURENT, suivi du rapport financier, exposé par la trésorière, Danièle VALDENAIRE.

Il fut proposé ensuite aux adhérents de nommer trois membres pour le Conseil d'Administration (un pour compenser une démission, deux pour porter le nombre des membres du conseil d'administration de 7 à 9).

Furent désignés à ces trois postes :

- ♦ André JULIANS
- ♦ Nanou MORIN
- ♦ Odette OGER

Conformément à la décision prise précédemment par les membres du conseil d'administration en place, il fut fait appel aux bonnes volontés pour nommer un(e) vice-président(e) et un(e) secrétaire adjoint(e) afin de pallier des absences éventuelles de la présidente et de la secrétaire actuelles.

André JULIANS accepta d'assurer les fonctions de secrétaire-adjoint et Nanou MORIN celles de vice-présidente.

...Et l'on se donna rendez-vous pour le vendredi suivant, où selon la tradition un repas de fin d'année doit réunir les randonneurs et leurs conjoints.

La Présidente.

Lors de sa dernière réunion en date du 11 octobre, le Conseil avait émis un avis favorable à l'instauration d'une taxe de séjour devant être acquittée par les touristes et perçue par les loueurs.

M. Robert DEHAYE, 2ème Adjoint chargé des finances communales expose au Conseil les différentes formes de taxe pouvant être instaurées (forfaitaire ou classique).

Après avoir expliqué les avantages et les inconvénients comparés des deux taxes évidemment non cumulables, M. DEHAYE présente à l'assemblée l'estimation des recettes budgétaires attendues.

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2333-26 à L 2333-46 et le Code des Communes et ses articles R 233-39 à R 233-60-10 permettant d'instituer une taxe de séjour ;

Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 portant amélioration de la décentralisation, notamment son article 58 ;

CONSIDERANT l'activité touristique de la commune de Ste-Anastasie et donc l'intérêt que peut représenter l'institution d'une telle taxe ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instituer la taxe de séjour pour les catégories d'hébergement suivantes qui seront taxées comme indiqué ci-après.

Taxe de séjour

CATEGORIE	Tarif par personne et par nuitée
Meublés hors classe Tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	4 F.
Meublés de 1ère, 2ème et 3ème catégories Tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	3 F.
Meublés de 4ème catégorie Tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	2 F.
Terrains de camping ou de caravanage ou terrains d'hébergement plein air classés 3 étoiles Tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	3 F.
Terrains de camping ou de caravanage Tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	1 F.

DECIDE que la taxe de séjour sera en vigueur durant la période du 1er janvier au 31 décembre inclus.

DECIDE d'appliquer cette taxe à compter du 1er janvier 1997.

La propreté du village



Il y a peu de jours, une dame du village -sympathique et n'ayant pas l'habitude de mâcher ses mots- m'a dit mon fait : « C'est très bien d'avoir été élu à 95 %, mais aujourd'hui le village est sale, et les gens ne sont pas contents du tout ! ».

Je n'ai pu naturellement qu'admettre cette pénible réalité et remettre à plus tard toute tentative d'explication.

Aujourd'hui après avoir réglé ce problème, autant que faire se pouvait, et donné le coup de balai indispensable, j'en arrive aux commentaires :

- Depuis octobre 1996 et pour la première fois depuis plusieurs années la qualité du service de balayage dans le village et celle du ramassage des ordures ménagères dans la commune, s'est progressivement dégradée.
- Par lettre du 8 novembre, j'ai informé le Président du Syndicat de cette situation en lui précisant un certain nombre de rumeurs circulant dans le village.

Les réponses faites quant à la situation et les conditions de travail du personnel étant parfaitement satisfaisantes et conformes au droit du travail, j'espérais ce problème réglé.

Cependant ces dernières semaines, nous avons constaté la poursuite de notables perturbations dans l'exécution du service intercommunal de ramassage, à tel point que l'équipe d'entretien de Ste-Anastasie a dû se substituer aux défaillances constatées.

Par ailleurs, les difficultés n'allant que de pair, le balayage des rues du centre village a dû être réexaminé simultanément.

Je suis persuadé que les choses vont rapidement rentrer dans l'ordre, et que nous n'aurons bientôt plus de raison d'exprimer une mauvaise humeur parfaitement justifiée à ce sujet.

Le Maire

TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 15 NOVEMBRE AU 15 DECEMBRE



- Ramassage des feuilles mortes.
- Rebouchage des nids de poule du parking.
- Arasement du mur d'entraînement du nouveau court de tennis. La persistance des mauvaises conditions atmosphériques est particulièrement gênante pour les travaux extérieurs du bâtiment.
- Décoration de la salle polyvalente pour les animations de fin d'année.
- Réparation des actes de vandalisme causés en certains lieux du village.
- Préparation d'une salle de l'ancienne mairie qui se substituera au bibliobus pendant environ six mois : peinture de la salle, installation d'étagères métalliques et de bacs à livres pour enfants.
- Mise en conformité des buts de football pour minimes, qui sont maintenant solidement ancrés au sol.



DEBROUSSAILLEMENT



Le vendredi 29 novembre à la salle polyvalente, la réunion sur le «débroussaillage» a tenu ses promesses. Dès 17 Heures, une foule nombreuse était présente en l'attente d'explications devant lui être apportées, tant par le maire que par les responsables de la D.D.A. et de l'O.N.F..

C'est donc immédiatement que Jean-Pierre MORIN entra dans le vif du sujet, en abordant les principaux points d'inquiétude de l'assistance : Pourquoi débroussailler à ses frais, si nécessaire chez son voisin ? Pourquoi tous les terrains constructibles ne

doivent-ils pas être débroussaillés par leurs propriétaires ? Pourquoi les propriétaires de forêts ne sont-ils pas soumis à cette obligation contraignante et coûteuse ?

M. PETIT, représentant la D.D.A., et M. HANNEQUART, notre responsable O.N.F., se sont relayés pour expliquer patiemment la logique mais aussi les incohérences du code forestier.

Le maire regrettait ensuite la forme un peu rigide et administrative des «avertissements» reçus par ses concitoyens et formait le souhait qu'à l'avenir ces «avertissements» ne deviennent à ce stade que de simples recommandations. Puis il remerciait l'assistance et les intervenants de la D.D.A. pour la correction des débats et la pertinence des questions soulevées. Enfin, il invitait chacun à prendre conscience de cette nécessité, plus que de cette obligation de débroussailler autour des habitations.